DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION
SELECTION DE CONSULTANT

ETUDE SUR LA DIGITALISATION DE LA COLLECTE DE L'EPARGNE

COFINA MALI

MALI

MAI 2022

Avec l'appui financier de

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation 3
Section 2. Note d'information aux Consultants 4
Section 3. Termes de référence 7
Annexe 1 – Déclaration d'intégrité 10

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 06/05/2022

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.

2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique Etude sur la digitalisation de la collecte de l'épargne pour Cofina Mali. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.

3. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder 15 000 EUR, HT (quinze mille euros hors taxe).

4. La présente DP comprend les sections suivantes :

Section 1 - La présente Lettre d'invitation
Section 2 - Note d'information aux Consultants
Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Violette CUBIER
Chargée de programmes Assistance Technique

Section 2. Note d'information aux Consultants

1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Madame Violette CUBIER, Chargée de programme Assistance Technique

Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)

1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission Etude sur la digitalisation de la collecte de l'épargne pour Cofina Mali

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.

Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Et de préférence par email :

- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français

2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 25-30

ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- 10 ans d'expérience en microfinance, avec des connaissances approfondies en finance digitale (réalisation d'étude et déploiement de solution digitale) ;
- Une expérience réussie dans le domaine de la transformation digitale d'une institution de microfinance, notamment en termes de digitalisation des processus de collecte d'épargne ;
- Conduite de missions similaires en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Mali.

iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français

2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : non

2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).

Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.

2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).

Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.

La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :

- **Les honoraires/frais de consultance**
- **Les frais de voyage.**

2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.

2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.

3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :

- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

au plus tard le 27/05/2022 à 18h (heure locale de Paris)

3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :

Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Email:

- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
- victoire.binson@credit-agricole-sa.fr

4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2 <u>Points</u>

i)Profil du Consultant Principal :
- Connaissance et expérience en rapport avec la mission [0 – 5]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 5]
- Expérience dans le pays de la mission et la région [0 – 5]

Sous- total : [0 - 15]

ii)Proposition technique :
- Compréhension globale des TDR [0 – 20]
- Degré d'analyse de la prestation demandée [0 – 5]
- Méthodologie proposée [0 – 25]

Sous total : [0 - 50]

iii)Qualification, expérience et cohérence du personnel clé de la mission :
- Qualification de l'équipe et expérience [0 – 20]
- Connaissance du contexte local [0 – 5]

Sous-total : [0 - 25]

iv)Qualité prévisionnelle du transfert de compétences [0 – 5]

v)Niveau de participation locale (en termes de représentation des nationaux parmi le personnel clé proposé par les sociétés étrangères et locales) [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de : 60 points

Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

4.3 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :
Proposition technique = ___0,8_____, et
Proposition financière = ____0,2_____

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu pour juin 2022 mais la date précise sera à définir avec Cofina Mali.

La mission aura lieu à Bamako, Mali.

Section 3. Termes de référence

I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2020, COFINA Mali SA a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont la suivante : « **Etude pour la digitalisation de la collecte de l'épargne** ».

COFINA Mali SA est une institution de type Tier 2, fondée en mai 2017 par COFINA group, la compagnie d'assurance NSIA Vie Côte d'Ivoire et des investisseurs locaux. COFINA Mali SA est enregistrée en tant que société anonyme et supervisée par le Ministère des Finances de Côte d'Ivoire ainsi que par la BCEAO. La mission de COFINA Mali SA est : "être le modèle de référence panafricain pour la finance inclusive". COFINA Mali SA propose des prêts à ses clients selon la méthodologie de prêt individuelle. Au 31 mars 2022, l'institution avait un encours de crédit de 19 928 269 551F CFA et servait 2 589 emprunteurs actifs (dont 18,1% de femmes). COFINA Mali SA opère dans la capitale du Mali, Bamako, à travers un réseau de 3 branches et 85 employés

Dans le contexte de la crise provoquée par la pandémie de la COVID-19, COFINA Mali a identifié plusieurs axes pour renforcer sa résilience à long terme, dont la digitalisation de la collecte de l'épargne, afin de pouvoir collecter plus facilement l'épargne y compris en période de crise.

II. Objectifs

Les objectifs généraux de cette mission sont de :

- Réaliser une étude sur la possibilité de digitaliser le processus de collecte de l'épargne.
- Etudier et proposer les meilleures solutions technologiques ainsi que les prérequis techniques et opérationnelles en indiquant les avantages et inconvénients de chaque option.
- Rédiger un cahier des charges afin que Cofina Mali soit autonome dans la sélection d'un prestataire de service.
- Doter Cofina Mali d'un plan d'action clair, réaliste et précis qui intègre un calendrier, une responsabilisation des différents acteurs, un budget et un état des risques à considérer afin d'assurer un pilotage et un suivi rigoureux de la mise en œuvre du projet.

III. Activités à mener et approche méthodologique

Le prestataire d'assistance technique privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le prestataire d'assistance technique devra notamment réaliser les activités suivantes :

- Réalisation d'une étude des besoins auprès de Cofina Mali et de ses clients par la réalisation d'entretiens, de visites terrain et la prise de connaissance des procédures de gestion opérationnelle.
- Etude des différentes solutions technologiques existantes pour la digitalisation de la collecte de l'épargne, répondant aux besoins de Cofina Mali (outil existant bank-to-wallet avec Orange Money, autres prestataires externes, application développée par Cofina).
- Animation d'une session de restitution et de réflexion stratégique pour présenter les différentes solutions à la direction, avec pour chacune d'elle une analyse des risques, une analyse coûts/bénéfices et une présentation des moyens opérationnels et humains à mobiliser pour les implémenter.
- Sur la base de la solution sélectionnée par l'institution, accompagnement de celle-ci dans le choix du prestataire : rédaction d'un cahier des charges, proposition d'un calendrier précis avec un budget prévisionnel et des responsables identifiés pour les différentes actions à mener, réalisation d'un état des risques à considérer pour la réussite du projet et des mesures de mitigation à mettre en place pour éviter leur occurrence.

IV. Résultats attendus

- Une étude sur la digitalisation de la collecte de l'épargne a été réalisée.
- Un rapport de l'atelier stratégique, incluant les supports utilisés au cours de l'atelier et les conclusions de la session est disponible.
- Plus de 60% des membres de la Direction ont participé à l'atelier stratégique.
- Plus de 50% des participants à l'atelier stratégique ont validé les nouvelles orientations stratégiques.
- L'institution a une vision claire des différentes solutions technologiques pour la digitalisation de la collecte de l'épargne. Une solution a été retenue et approuvée par la Direction.
- Un plan d'action opérationnel est disponible pour mener ce chantier stratégique.
- Un appel d'offre a été lancé pour sélectionner un prestataire (<u>résultat facultatif, si possible de le réaliser pendant la durée des prestations, en fonction des ressources de Cofina Mali et des décisions prises par la Direction suite à l'atelier de réflexion stratégique).</u>
- Un prestataire permettant à l'institution d'implémenter la solution d'épargne digitale retenue a été identifié (<u>résultat facultatif, si possible de le réaliser pendant la durée des prestations, en fonction des ressources de Cofina Mali et des décisions prises par la Direction suite à l'atelier de réflexion stratégique</u>).

V. Livrables attendus

- Un rapport d'étude pertinent et détaillé, intégrant la liste des solutions de digitalisation sélectionnées ainsi que leurs conditionnalités pour la mise en œuvre du projet (une analyse des risques, une analyse coûts/bénéfices et une présentation des moyens opérationnels et humains à mobiliser pour les implémenter).
- Un document stratégique pertinent de digitalisation de la collecte de l'épargne, permettant à l'institution de sélectionner un prestataire de service et initier les recherches de financement pour la prise en charge de la mise en œuvre de ce chantier.
- Un cahier des charges rédigé pour la digitalisation du processus de collecte de l'épargne.
- Un plan d'action opérationnel, intégrant un calendrier, un budget prévisionnel et des responsables identifiés pour les différentes actions à mener.
- Un document synthétisant l'état des risques à considérer pour la réussite du projet et des mesures de mitigation à mettre en place pour éviter leurs occurrences.
- Un *reporting* sur l'atteinte des indicateurs suivants :

- Réalisation de l'objectif global de la mission (sur une échelle de 1 à 4 : 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
- En cas de recrutement d'un prestataire d'assistance technique local, niveau d'accroissement de la base de connaissance des experts locaux (sur une échelle de 1 à 4 : 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
- Renforcement de l'impact social suite à la mission (sur une échelle de 1 à 4 : 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé).

VI. Indications supplémentaires

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu au Mali.
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de trois mois après la signature du contrat.

Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou soustraitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettions/commette une quelconque manoeuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission « Etude sur la digitalisation de la collecte de l'épargne » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manoeuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.
Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché.

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manoeuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI[1].

Signature du Consultant (à compléter avec le nom du Consultant),

précédée de la mention « Lu et approuvé :

Nom
Fonction :
Signature :

[1] Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm).